ASSEMBLÉE NATIONALE

30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 36776 à 36797

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

---

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions de l'article 2 du projet de loi qui transposent la directive européenne organisant l'ouverture du marché.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 36776 de M. Daniel Paul
Adt n° 36777 de M. Asensi
Adt n° 36778 de M. Biessy
Adt n° 36779 de M. Bocquet
Adt n° 36780 de M. Braouezec
Adt n° 36781 de M. Brard
Adt n° 36782 de M. Brunhes
Adt n° 36783 de Mme Buffet
Adt n° 36784 de M. Chassaigne
Adt n° 36785 de M. Desallangre
Adt n° 36786 de M. Dutoit
Adt n° 36787 de Mme Fraysse
Adt n° 36788 de M. Gérin
Adt n° 36789 de M. Goldberg
Adt n° 36790 de M. Gremetz
Adt n° 36791 de M. Hage
Adt n° 36792 de Mme Jacquaint
Adt n° 36793 de Mme Jambu
Adt n° 36794 de M. Lefort
Adt n° 36795 de M. Liberti
Adt n° 36796 de M. Sandrier
Adt n° 36797 de M. Vaxès